

## PORTRAIT DE LA MAIN-D'ŒUVRE AU QUÉBEC – 2010

Il importe de préciser que l'industrie des fraises et framboises au Québec se sépare assez nettement en deux catégories. D'une part, il y a les producteurs qui se spécialisent dans les canaux champêtres (autocueillette, vente à la ferme et marchés publics) et qui produisent sur une période variant de 3 à 8 semaines. D'autre part, il y a les producteurs qui s'attaquent au marché de la grande distribution (52 % du volume de fraises commercialisé) qui demande un niveau beaucoup plus élevé de compétitivité. Ces producteurs sont davantage spécialisés et produisent les variétés d'été et d'automne sur une plus longue période, soit près de 5 mois.

La très grande majorité des producteurs qui emploient de la main-d'œuvre étrangère se situe dans cette catégorie, plus un certain nombre de producteurs qui n'embauchent que de la main-d'œuvre locale.

Fait intéressant à noter : dans un contexte de pénurie de main-d'œuvre locale, comme nous le vivons dans le secteur des fraises et framboises au Québec, lorsque des employeurs d'une région embauchent de la main-d'œuvre étrangère, ils contribuent en même temps à diminuer la pression sur la demande de main-d'œuvre locale. Ils facilitent ainsi le recrutement pour d'autres entreprises qui n'ont pas nécessairement les ressources matérielles et financières pour embaucher des travailleurs étrangers.

### LA SITUATION ACTUELLE :

	Main-d'œuvre étrangère	Main-d'œuvre locale			TOTAL
<b>Nombre d'employeurs</b>	<b>102 producteurs<sup>1</sup></b> <i>13,4 % des producteurs</i> (dont 45 producteurs qui produisent sur 10 hectares et +)	<b>+ de 700 producteurs</b> <i>Près de 100 % des producteurs</i>			<b>748</b>
<b>Nombre de travailleurs</b>	<b>± 1 000 travailleurs saisonniers</b> <i>(9,8 % de la main-d'œuvre totale)</i>	<b>9 215 travailleurs</b> <i>(90,2 % de la main-d'œuvre totale)</i> (2 708 travailleurs (27 %) sont de la main d'œuvre familiale) <sup>2</sup>			<b>10 215</b>
		<b>Main-d'œuvre annuelle</b>	<b>Saisonniers</b>	<b>Journaliers</b>	
		Familiale : 1 927 Embauchée : 368 <b>Total : 2 296</b>	<b>2 851</b>	<b>4 068</b>	
<b>% de fruits cueillis</b>	30 à 40 % <i>Sur la durée totale de la récolte qui dure 120 jours</i>	60 à 70 % <i>Le pourcentage de fruits récoltés pour les travailleurs saisonniers est plus élevé compte tenu de la durée de l'emploi</i>			<b>100 %</b>

Le secteur des fraises et framboises embauchait en 2007 près de 25,48 % de toute la main-d'œuvre du secteur horticole (40 077 travailleurs), comparativement aux autres secteurs de fruits (bleuets, pommes, etc.) qui représentent 11 %<sup>3</sup>. Notons que 59 % de la main-d'œuvre est représentée par des hommes et 41 % par des femmes, autant pour la main-d'œuvre familiale qu'embauchée<sup>3</sup>.

<sup>1</sup> F.E.R.M.E.

<sup>2</sup> Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec – MAPAQ et Institut de la statistique du Québec - Édition 2009, p.15.

<sup>3</sup> Profil sectoriel de l'industrie horticole au Québec – MAPAQ et Institut de la statistique du Québec - Édition 2009, p.15.

#### RÉPARTITION DES EMPLOYEURS DE MAIN-D'ŒUVRE ÉTRANGÈRE PAR RÉGION<sup>4</sup> :

Régions	Nombre de producteurs	Nombre de producteurs	Régions	Nombre de producteurs	Nombre de producteurs
	2009	2010		2009	2010
Abitibi-Témiscamingue			Saguenay/Lac-Saint-Jean		
Beauce			Bas-Saint-Laurent		
Centre-du-Québec	5	6	Côte-du-Sud	3	3
Estrie	2	2	Lotbinière-Mégantic		
Gaspésie/Les Îles			Québec (Rive-Nord et Lévis-Bellechasse)	18	20
Lanaudière	13	13	Saint-Hyacinthe	21	24
Mauricie	4	6	Saint-Jean-Valleyfield	5	6
Outaouais-Laurentides	16	22			
			<b>TOTAL</b>	<b>87</b>	<b>102</b>

#### LA SITUATION EN ONTARIO ET EN COLOMBIE-BRITANNIQUE :

2007		QUÉBEC		ONTARIO		COLOMBIE-BRITANNIQUE	
		Fraises	Framboises	Fraises	Framboises	Fraises	Framboises
Exploitations	n	563	573	300	160	20	100
Superficie de la culture	ha	2 196	758	1 700	324	162	1 983
Quantité produite	t	11 907	1 066	7 121	506	± 750	11 340

Toutes les provinces ont accès au *Programme des travailleurs étrangers temporaires* géré par Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Ce programme comporte deux volets : le *Programme pour les travailleurs agricoles saisonniers* (PTAS) visant les travailleurs du Mexique et des Antilles et le *Projet pilote relatif aux professions exigeant un niveau réduit de formation* (niveaux C et D de la CNP) visant, entre autres, les travailleurs du Guatemala.

Le RHDCC, en plus des organisations sans but lucratif du secteur privé (F.E.R.M.E., FARMS, WALI), s'occupe d'administrer le programme alors que le recrutement est assuré par les gouvernements des pays d'origine. L'Ontario travaille principalement avec FARMS, la Colombie-Britannique avec WALI et le Québec avec F.E.R.M.E.

#### NOMBRE DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS TEMPORAIRES DANS LE CADRE DU PROGRAMME DES TRAVAILLEURS AGRICOLES SAISONNIERS, PAR PROVINCE, POUR LE PTAS SEULEMENT<sup>5</sup> (tous secteurs confondus) :

PROVINCE	2006	2007	2008	2009	% Canada	Travailleurs affectés aux fraises et framboises	Main-d'œuvre totale affectée au secteur des fraises et framboises
Ontario	18 097	18 744	18 552	17 989	65,1 %	700 à 1 000	8 000 À 10 000
Québec	3 171	3 595	3 758	3 754	13,6 %	1 000	10 215
Colombie-Britannique	1 484	2 614	3 768	3 437	12,4 %	300 à 500	7 000 à 9 000
Alberta	527	684	950	1 010	3,7 %	n. d.	
Nouvelle-Écosse	322	407	622	805	2,9 %	n. d.	

<sup>4</sup> F.E.R.M.E.

<sup>5</sup> [http://www.hrsdc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/stats/annuel/tableau10a.shtml](http://www.hrsdc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/stats/annuel/tableau10a.shtml)

PROVINCE	2006	2007	2008	2009	% Canada	Travailleurs affectés aux fraises et framboises	Main-d'œuvre totale affectée au secteur des fraises et framboises
Manitoba	311	299	343	362	1,3 %	n. d.	
Île-du-Prince-Édouard	81	131	118	145	0,5 %	n. d.	
Saskatchewan	42	84	101	124	0,4 %	n. d.	
Nouveau-Brunswick	17	25	19	28	0,1 %	n. d.	
<b>CANADA - TOTAL</b>	<b>24 050</b>	<b>26 622</b>	<b>28 231</b>	<b>27 654</b>	<b>100 %</b>	-	

#### NOMBRE TOTAL DE TRAVAILLEURS ÉTRANGERS AU QUÉBEC :

	2008	2009
MEXIQUE ET ANTILLES	3 758	3 754
GUATEMALA	2 934	3 396
<b>TOTAL</b>	<b>6 692</b>	<b>7 150</b>

#### LES TAUX DE RÉMUNÉRATION 2010 ÉTAIENT LES SUIVANTS :

PRODUIT	TAUX DE SALAIRE HORAIRE MINIMUM	TAUX AU RENDEMENT
<b>QUÉBEC</b>		
Fruits, légumes (y compris la mise en conserve / transformation), serres et pépinières	9,50 \$ au 1 <sup>er</sup> mai 2010	fraises : 0,74 \$ / kg framboises : 2,80 \$ / kg
<b>ONTARIO</b>		
Fruits, légumes (y compris la mise en conserve / transformation), serres et pépinières	10,25 \$ au 1 <sup>er</sup> mars 2010	le taux au rendement est établi par les producteurs et est basé sur l'atteinte du salaire minimum par un rendement moyen
<b>COLOMBIE-BRITANNIQUE</b>		
Fruits, légumes (y compris la mise en conserve / transformation), serres et pépinières	9,14 \$	fraises : 0,314 \$ / livre (0,70 \$ / kg) framboises : cueillette mécanique pour la transformation

Dans tous les contrats avec les travailleurs étrangers, nous retrouvons cette clause de manière à peu près similaire :

L'employeur s'engage à faire ce qui suit :

1. Payer au travailleur agricole à son lieu de travail et en monnaie légale du Canada, un salaire hebdomadaire équivalent au plus élevé des taux suivants :
  - i) le salaire minimum des **TRAVAILLEURS** prévu par la loi dans la province d'emploi;
  - ii) le taux de salaire déterminé sur une base annuelle que **RHDCC** établira comme représentant le taux de salaire courant pour le genre de travail agricole effectué par le **TRAVAILLEUR** dans la province où est effectué ce travail; ou
  - iii) le taux de salaire versé par l'**EMPLOYEUR** aux **TRAVAILLEURS** canadiens effectuant le même genre de travail agricole.

Rappelons que le salaire horaire minimum en Floride est de 7,25 \$<sup>6</sup> et que celui de la Californie est de 8,00 \$<sup>7</sup>. Par ailleurs, sans aller dans le détail, nous devons tout de même malheureusement souligner la présence importante de travailleurs illégaux dans ces états qui contribue à diminuer les coûts de main-d'œuvre de ces producteurs.

Autres sources :

- Taux de rémunération en Ontario :
  - [http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/fiches\\_ptas/ON.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/fiches_ptas/ON.shtml)
  - <http://www.farmsontario.ca/>
  - [http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws\\_regs\\_010285\\_f.htm](http://www.e-laws.gov.on.ca/html/regs/french/elaws_regs_010285_f.htm)  
Articles 5, 24,25
- Taux de rémunération en Colombie-Britannique :  
[http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs\\_etrangers/fiches\\_ptas/C-B.shtml](http://www.rhdcc.gc.ca/fra/competence/travailleurs_etrangers/fiches_ptas/C-B.shtml)
- Contrat avec les travailleurs mexicains en Colombie-Britannique :  
[http://www.hrsdc.gc.ca/eng/workplaceskills/foreign\\_workers/forms/sawpmcbc2010.pdf](http://www.hrsdc.gc.ca/eng/workplaceskills/foreign_workers/forms/sawpmcbc2010.pdf)  
Voir clause 3
- Fraser Valley Strawberry Growers association  
<http://www.bcstrawberries.com/>
- The Investment Agriculture Foundation of British Columbia  
<http://www.iafbc.ca/francais.htm>
- Ontario Berry growers association  
<http://www.ontarioberries.com/>

---

<sup>6</sup> [http://www.workforcecentralflorida.com/employers/minimum\\_wage.asp](http://www.workforcecentralflorida.com/employers/minimum_wage.asp)

<sup>7</sup> [http://www.californiawagelaw.com/wage\\_law/2009/01/california-minimum-wage-for-2009.html](http://www.californiawagelaw.com/wage_law/2009/01/california-minimum-wage-for-2009.html)